

le secrétaire de l'association conservatrice comme officier-rapporteur. Il y a aussi le cas de l'honorable député de Joliette (M. Guilbault). Dans ce cas l'officier-rapporteur avait l'avantage particulier d'être le beau-frère du candidat conservateur.

M. MADILL : Pas du tout.

M. LISTER : L'honorable député (M. Blako) ne parle pas d'Ontario Nord, mais de Joliette.

M. BLAKE : L'honorable député d'Ontario-Nord a fait nommer officier-rapporteur le secrétaire de l'association conservatrice, et l'honorable député de Joliette a fait accepter son beau-frère. Il y a ensuite l'honorable député d'Yamaska (M. Vanasse), qui me regarde en riant, car il sait bien comment l'on organise ces affaires-là. Cet honorable député avait pris son officier-rapporteur non pas dans le comté d'Yamaska, mais dans la ville de Sorol.

M. VANASSE : Il a vécu quarante ans dans Yamaska.

M. BLAKE : Je crois savoir qu'il demeurait à Sorol dans ces derniers temps; il se peut qu'il soit né dans Yamaska.

M. VANASSE : Il s'en est absenté quelque temps il y a 16 ans.

M. BLAKE : J'apprends que les habitudes de cet homme le rendaient tout à fait inhabile à remplir cette charge. Pendant l'élection il s'est conduit d'une manière disgracieuse et a prouvé qu'il était indigne de n'importe quelle charge de confiance.

M. L'ORATEUR : Je crois que l'honorable député va un peu loin en attaquant ces personnes. J'ai permis la discussion sur le terrain en général que couvre la résolution; mais si les honorables députés viennent, les uns après les autres, discuter les questions ayant rapport à un officier-rapporteur en particulier, je dois dire que cela est hors d'ordre. J'engagerais l'honorable député à se limiter aux faits généraux sur lesquels j'ai laissé porter la discussion.

M. BLAKE : Je suis surpris de votre décision, M. l'Orateur, mais je m'y soumetts. J'ai ici environ quinze ou vingt autres cas sur lesquels je suis prêt à donner des détails et l'on m'a défié de le faire; mais je les exposerai plus tard.

Un DÉPUTÉ : Nous les aurons.

M. BLAKE : Oui, vous les aurez. Donc pour parler d'une manière générale, puisque je ne puis donner des détails, j'affirme que dans plusieurs comtés les secrétaires des associations conservatrices, les avocats employés par les conservateurs pour surveiller la révision des listes, et d'autres personnes occupant des positions intimement liées au parti conservateur, ont été choisis comme officiers-rapporteurs, et je dis que dans plusieurs cas ils ont accompli la besogne qu'on leur destinait. Je pourrais citer de ces personnes qui ont nommé des agents. L'honorable député de Richmond et Wolfe a pris part à ce débat, et, vraiment, j'ai été surpris de son indécision. Dans le propre comté de l'honorable député il y a quatre-vingt-dix personnes qui ont voté avec des certificats d'agents.

M. IVES : Cela est un canard d'élection. Il n'y a pas la moindre vérité dans cette assertion.

M. BLAKE : Et soixante dans un autre bureau de votation.

M. IVES : Cela n'est pas la vérité.

M. BLAKE : Et soixante dans un autre bureau de votation, d'après les renseignements que j'ai reçus.

M. IVES : Ces renseignements sont faux, entièrement faux.

M. BLAKE : Cela est possible. Je vais donner mes renseignements et nous verrons. Dans le comté de Provencher (Manitoba) on a fait voter un grand nombre de gens de la

même manière, et c'est aussi ce qui a eu lieu dans le comté de Solkirk; et sous ce rapport comme sous bien d'autres, les élections ont été conduites de la façon la plus irrégulière. Dans un grand nombre de cas dont j'ai ici les détails, les anciens sous-officiers-rapporteurs, qui étaient pour la plupart habitués à ces fonctions depuis des années et qui avaient la confiance du public en général, ont été mis de côté et remplacés par des gens inexpérimentés qui étaient simplement connus comme conservateurs zélés et qui se sont acquittés de la besogne qu'on leur avait assignée. Ailleurs, des officiers-rapporteurs partisans ont placé les bureaux de votation dans des endroits isolés, extrêmement éloignés des électeurs libéraux qui habitent ces districts, et cela au grand avantage des candidats conservateurs. Dans un grand nombre de cas des irrégularités sont résultées de tout cela. Je crois qu'il n'y a jamais eu autant d'irrégularités, de la part des sous-officiers-rapporteurs, que lors des dernières élections, et cela est dû en grande partie au fait que nous n'avons jamais vu tant d'employés expérimentés remplacés par des novices qui n'avaient qu'un désir, servir le parti auquel ils appartiennent. Et, remarquez bien qu'on a tiré profit de ces irrégularités dans certains cas et que, dans d'autres circonstances, on a cherché à en profiter pour modifier le verdict absolu qui avait été rendu malgré beaucoup de difficultés. C'est pourquoi je prétends, quand l'honorable député affirme qu'il est parfaitement raisonnable que le gouvernement ait le pouvoir de faire les nominations, — que s'il doit en être ainsi, nous devons examiner avec soin la manière dont le gouvernement exerce ce pouvoir, d'une nature si délicate. Quo sont les ministres et quo sont ils appelés à faire? Ce sont eux qui ont la direction des affaires publiques; ils viennent soumettre leurs actes à ce jury nombreux qui est le peuple, et ils adoptent eux-mêmes des dispositions pour recueillir le verdict de ce jury. Ils nomment les fonctionnaires qui vont exercer ce mandat important. Peut-il y avoir une position plus délicate pour des hommes publics et y a-t-il une conduite qui doive être soumise à une surveillance plus active et plus rigoureuse.

Je regrette que l'ordre de la Chambre, tel que vous vous l'interprétez, M. l'Orateur, m'empêche d'entrer en cette circonstance dans des détails plus complets sur les malheureux résultats des actes des membres de la droite, quelques bonnes qu'aient pu être leurs intentions; mais je crois qu'il sera démontré avant longtemps qu'ils ne se sont pas servis de ce pouvoir délicat comme ils auraient dû le faire, mais qu'ils l'ont employé à se maintenir sur les banquettes du Trésor par l'exercice des droits qu'ils ont obtenu du peuple.

L'honorable premier ministre dit qu'il n'est pas du tout surpris de la mauvaise humeur dont mon honorable ami de Bothwell (M. Mills) a fait preuve en traitant cette question. Pour moi, je n'ai pas remarqué de symptômes de mauvaise humeur chez mon honorable ami de Bothwell; mais ce que j'ai remarqué c'est que l'honorable ministre, dont l'humeur est si angélique, a dit que mon honorable ami était de mauvaise humeur à cause de la grande majorité qu'ont obtenue ces messieurs de la droite. Je ne sais pas si le chef du cabinet a analysé les rapports des différents comtés, mais j'en ai examiné une partie. Dans les provinces d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, il s'est donné environ 475,000 votes, et le parti ministériel a recueilli à peu près quatre mille votes de plus que le parti libéral, c'est-à-dire, ce qu'il faut pour élire un député. Tel a été le verdict populaire dans ces quatre grandes provinces. Il est bien vrai que grâce aux opérations qu'il a fait approuver par cette Chambre, grâce aux pouvoirs qu'il a obtenus de cette Chambre et qu'il a fait exercer par ses employés, cette majorité populaire d'une voix est représentée par une majorité parlementaire de vingt et un. Il est bien vrai qu'il a en parlement vingt et une fois le pouvoir que les provinces lui ont donné aux polls; mais c'est ainsi que le peuple a parlé. Cent cinq votes retranchés de ces 475,000, effaceraient la majorité de